

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 N°SIREN: 508293677- APE: 7022Z

DEMANDE D'ADHESION

PROPULSAR

Société

Secteur d'activité	Service aux entreprise	es
Nom	CHRETIEN	
Prénoms	LUC	
Fonction		
Nationalité	Français	
Adresse	15 ALLEE DES COC	CINELLES
Code postal	44500	
Ville	LA BAULE	
Pays	France	
Téléphone	+33686455561	
Portable		
e_mail	luc.chretien@pro-puls	sar.com
Intérêt pour le(s) actif(s) : Très motivé par le cap	oital en action qui est notre cœur de métier.
	COTISATION	ANNUELLE
	ENTREP	RISES
Accès au Cercle des amis de l'Observatoire 250 € HT (300€ TTC)		
(accès gratuit à ne et à l'Académie de	os événements e l'Immatériel pour 1 an)	
☐ TPE et professions libérales		750 € HT (900 € TTC)
De 20 à 250 salariés		2 000 € HT (2 400 € TTC)
Plus de 250 salariés		5 000 € HT (6 000 € TTC)
	CABINETS DE CO	NSEIL / AUDIT
☐ TPE et professions libérales		1 000 € HT (1 200 € TTC)
☐ De 20 à 250 salariés		2 000 € HT (2 400 € TTC)
☐ De 250 à 5 000 salariés		5 000 € HT (6 000 € TTC)
☐ Plus de 5 000 salariés		9 000 € HT (10 800 € TTC)

Siège social : Observatoire de l'Immatériel – INPI 15, rue des Minimes CS50001 - 92677 Courbevoie Cedex



UNIVERSITES / ECOLES / CENTRES DE RECHERCHE

Accès au Cercle des amis de l'Observatoire	÷ 250 € HT (300 € TTC)
(accès gratuit à nos événements et à l'Académie de l'Immatériel pour 1 an)	
Autres	2 000 € HT (2 400 € TTC)
ASSOCIATION	S
Associations	250 € HT (300 € TTC)
ADMINISTRATIONS / ORGANI	SMES PUBLICS
Moins de 20 salariés	1 000 € HT (1 200 € TTC)
De 20 à 250 salariés	2 000 € HT (2 400 € TTC)
De 250 à 5 000 salariés	5 000 € HT (6 000 € TTC)
Plus de 5 000 salariés	9 000 € HT (10 800 € TTC)
BIENFAITEUR	S
Bienfaiteurs	> 10 000 € HT (12 000 € TTC)
PERSONNES PHYS	QUES
✓ Etudiants (1)	50 € HT (60 € TTC)
Personne physique, à titre personnel	250 € HT (300 € TTC)

Cocher la case correspondant à la nature de votre cotisation

(1) Fournir copie carte étudiant



PROCEDURE D'ADHESION

Le formulaire d'adhésion doit être adressé par courrier à l'adresse suivante :

Observatoire de l'Immatériel C/O INPI 15 rue des Minimes CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex

Le Bureau de L'Observatoire de l'Immatériel statuera sur votre demande d'adhésion et sa décision vous sera notifiée par email.

L'adhésion se fait pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Elle est renouvelable d'une année sur l'autre par tacite reconduction, sauf dénonciation avec préavis de 30 jours par lettre recommandée A/R à l'adresse ci-dessus.

Formulaire d'adhésion pour l'année civile 2016

Fait à Paris, le 2 mai 2016

Nom, prénom, qualité du signataire et nom de l'entreprise adhérente et signature Ou Nom, prénom de la personne physique adhérente et signature (mention "lu et approuvé, bon pour adhésion")

Lu et approuvé, bon pour adhésion